

Compte rendu de la réunion du 14 janvier 2010 : Vente – distribution de paniers de fruits et légumes frais dans les gares régionales

Intervenants: Mme Lamy, TER SNCF
sylvie.lamy@sncf.fr

L.Espagnacq, CDA 31
Laurence.espagnacq@agriculture31.com

14 janvier 2010

A voir pour la prochaine réunion prévue le 27 janvier au MIN à 14 h, Salle du bâtiment administratif au 3^{ème} étage :

Comment « faire le panier » : type d'association entre producteurs
Comment reverser l'argent entre producteurs
Quels contrats ?
Faire un cahier des charges ou une charte de fonctionnement ?
Qui accepte d'être le référent ?

L.Espagnacq
CDA 31

S.Lamy
SNCF

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

61 allée de Brienne - BP 7044
31069 TOULOUSE cedex 7

TEL 05.61.10.42.50
FAX 05.61.23.45.98
MAIL accueil@agriculture31.com
WEB www.agriculture31.com

NORD-TOULOUSAIN / LAURAGAIS

51 av. Adrien Escudier 15 cours Alsace Lorraine
31620 FRONTON 31460 CARAMAN
TEL 05.61.82.13.28 TEL 05.61.27.83.37
FAX 05.61.82.51.88 FAX 05.61.81.74.92

VALLEES / VOLVESTRE

28 route d'Eaunes - BP 214
31605 MURET cedex
TEL 05.34.46.08.50
FAX 05.61.51.34.69

COMMINGES

Espace Pégot
31800 ST-GAUDENS
TEL 05.61.94.81.60
FAX 05.61.94.81.65

M.I.N.

146 av. des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
TEL 05.61.47.55.96
FAX 05.61.47.13.24

Présentation du projet de vente distribution de paniers de fruits et légumes dans le cadre de la revitalisation de gares régionales de Midi – Pyrénées

L'objectif est

- de redynamiser des gares régionales,
- d'apporter de nouveaux services aux clients de la gare, abonnés de travail et autres et aux habitants du quartier,
- de mettre à disposition un espace de vente de fruits et légumes aux producteurs locaux présents à proximité de la gare,
- d'assurer une communication, une information auprès des abonnés, des mairies.

Le fonctionnement:

Ce projet s'adresse uniquement à des producteurs. L'achat revente ne sera pas admis. Il faudra donc peut être prévoir que plusieurs producteurs « s'associent » pour fournir régulièrement un panier diversifié régulièrement.

- La SNCF met à disposition, moyennant une somme symbolique de 200 € / an (pendant la phase de test), une superficie de 5 à 8 M² pour la distribution, la vente des paniers
- Un ou deux producteurs référents par gare assurera la mise en place des abonnements à partir des fiches « abonnés » intéressés transmises par la SNCF,
- La SNCF assure une communication, promotion de l'opération.
- La SNCF établit un contrat avec la CDA pour que la CDA garantisse qu'il s'agit bien de producteurs, qu'ils sont des producteurs locaux. La CDA interviendra pour accompagner le projet et servir de médiation éventuellement en cas de dysfonctionnement.
- La SNCF établit un contrat avec les producteurs référents pour la mise à disposition de l'espace, les conditions de mise à disposition (coût, sécurité, jours et horaires...)
- Les producteurs seront soumis aux règles qui régissent les gares,
- Les producteurs livrent, distribuent de façon hebdomadaire les paniers aux abonnés et éventuellement vendent des paniers ponctuellement. Il s'agit d'un panier standard identique pour tous les clients.
- L'abonnement pour le consommateur est au moins d'un an avec obligation d'avertir au préalable qu'il ne prend pas le panier à certaines périodes (vacances...). Le prix du panier est à établir entre les parties selon le contenu.
- La CDA contrôle le statut de producteur, accompagne le projet et sert de médiation en cas de dysfonctionnement

Localement le projet :

Objectif de démarrage : Mai – juin 2010 sur les gares d'Auterive, Colomiers et St Sulpice

Gares	Nombre d'abonnés	Producteurs intéressés
Auterive	300	Pietrzkiewiez, Doumeng, Reynaud
Colomiers	Au moins 600	Reynaud, A.Gatti
Lavaur	119	Reynaud,
Saint Agne (halte)	112	A.Gatti
Muret	520	Doumeng, Reynaud
Saint Sulpice	596	Itié J
Pamiers	160	AMAP Pamier
Foix	90	E.Rossignol (CDA 09) AMAP Pamiers
Le Vernet	141	J.Montsegu (septembre) Doumeng,
Saint Jory (halte)		J.Itier, A.Gatti